

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 21 JUILLET 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 12 / En exercice : 12 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 9

Date de la convocation : 11 juillet 2023

Date d'affichage : 11 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le-vingt-un juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Jacques ZIRNHELT, élu Maire.

Présents : M. Jacques ZIRNHELT, M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHE, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Raphaël MABBOUX, M. Serge PAGET.

Absent(es) : M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Ludovic PAYEN

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Fabrice DEVERLY (pouvoir à Mr Jacques ZIRNHELT),

Secrétaire de séance : Mme Christine BURNIER-FRAMBORET

Délibération du Conseil Municipal n°2023-044

URBANISME

- Autorisation à déposer une Déclaration Préalable pour le chalet de berger au Petit-Pâtre

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du renforcement du chalet de berger au Petit-Pâtre, divers travaux doivent être réalisés,

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 17 juillet 2023

Télétransmis en Sous-préfecture le **27 JUL. 2023**

Affiché le : **27 JUL. 2023**

Le Maire,

Mr Jacques ZIRNHELT



La Secrétaire de Séance,

Mme Christine BURNIER-FRAMBORET

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, is written over the text.